

Fermeture du collège du Val-de-Vire. Le conseil départemental se réunira à nouveau le 24 avril 2023



L'assemblée départementale se réunira à nouveau le lundi 24 avril 2023 pour se prononcer sur la fusion des collèges de Vire et la double sectorisation. Ouest-France

Treize jours après la suspension par le tribunal administratif de Caen de la délibération du conseil départemental du Calvados relative à la fusion des collèges de Vire Normandie et de la double sectorisation, l'assemblée départementale a annoncé qu'elle se réunirait à nouveau le lundi 24 avril 2023 pour se prononcer sur ce sujet.

Il y a treize jours, le tribunal administratif de Caen suspendait la délibération du conseil départemental du Calvados relative à la fusion des collèges de Vire Normandie entraînant la fermeture du collège du Val-de-Vire ainsi que la double sectorisation. Ce mercredi 22 mars 2023, le Département a annoncé que l'assemblée se réunirait à nouveau,

en pleines vacances scolaires, « **pour lever tout doute sur la légalité de la délibération** », le lundi 24 avril 2023, à partir de 11 h 30.

Lire aussi : [La décision de fermeture du collège du Val-de-Vire est suspendue par le tribunal](#)

« C'est complètement illégal ! »

Si la décision du tribunal de [Caen](#), rendue le 9 mars, avait permis aux membres du [collectif Non à la fermeture du collège du Val-de-Vire](#), de savourer une première victoire, le répit fut de courte durée. En effet, depuis le 14 mars, [les parents d'écoles primaires rattachées au collège reçoivent des courriers](#) leur proposant d'inscrire leur enfant devant entrer en sixième à la rentrée 2023, soit au collège du Val-de-Vire, soit à celui d'Emile-Maupas. « **Alors que ces établissements sont normalement sur notre secteur ! s'indigne Élise Montécot, co-présidente du collectif. Le tribunal a suspendu la double sectorisation !** »

« Il n'y a aucun changement par rapport aux années précédentes »

Depuis, parents et professeurs se battent pour rétablir la situation. Pour exprimer leur indignation, le personnel du collège a débrayé pendant 55 minutes, mardi 21 mars. « **Les parents sont inquiets, sous pression**, reprend Elise Montécot. **Ils doivent rendre les documents rapidement mais ne savent pas quoi répondre.** »

[Armelle Fellahj, directrice académique du Calvados](#), assure comprendre l'inquiétude des parents. Elle tente de les rassurer et d'éclaircir la situation. « **La décision du tribunal a été rendue au moment où on envoyait les circulaires d'affectation pour la rentrée 2023 aux parents**, justifie-t-elle. **Bien entendu nous appliquons la décision du tribunal et les directrices et directeurs d'écoles ont été informés, mardi, de la modification des directives. Pour être clair : il n'y a pas de modification, aucun changement par rapport aux années précédentes. Les élèves seront affectés à leur collège de secteur comme d'habitude.** »

Elle invite tous les parents qui s'interrogent, à contacter la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

Noémie BAUDOUIN.